



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Vendredi 2 juillet 1965

Trente-neuvième session

à 10 h 45

DOCUMENTS OFFICIELS

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition	13
Point 6 de l'ordre du jour:	
Conséquences économiques et sociales du désarmement . .	13

Président : M. A. MATSUI (Japon).

Présents :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Mexique, République arabe unie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Bulgarie, Chine, Israël, Italie, Pologne, République centrafricaine, Venezuela, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition (E/4084)

1. Le PRÉSIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales (E/4084) qui contient des recommandations concernant les auditions à accorder à des organisations non gouvernementales de la catégorie A.

Le rapport est adopté.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Conséquences économiques et sociales du désarmement (E/4029, E/4042)

2. M. OSMAN (République arabe unie) dit qu'il n'est pas besoin de souligner l'importance vitale que les pays

non alignés, notamment les pays d'Afrique et d'Asie et, d'une manière générale, les pays en voie de développement, attachent à la question des conséquences économiques et sociales du désarmement. Cette question a deux aspects fondamentaux qui sont au centre des préoccupations actuelles : le besoin universel de paix et de désarmement, les aspirations légitimes des pays en voie de développement à une vie meilleure dans un monde équitable.

3. La délégation de la République arabe unie se félicite donc du rôle confié à l'Organisation des Nations Unies et des efforts accomplis jusqu'ici par l'intermédiaire de l'Organisation pour étudier plus à fond les conséquences économiques et sociales du désarmement, parallèlement aux efforts déployés dans le cadre de l'Organisation et en dehors d'elle pour tenter de résoudre le problème du désarmement dans ses aspects politiques et militaires.

4. Tout en reconnaissant les limites de l'action entreprise par l'Organisation dans ce domaine, on peut néanmoins se déclarer satisfait de voir les pays prendre de plus en plus conscience des répercussions favorables qu'aurait le désarmement dans le domaine économique et social. Cette prise de conscience résulte des travaux considérables accomplis par l'Organisation, de l'empressement mis par les institutions spécialisées à utiliser leurs compétences techniques, et de la prompt réaction de tous les gouvernements et notamment des grandes puissances militaires devant ce problème. On ne peut donc plus invoquer des considérations d'ordre économique et social pour retarder le processus du désarmement. Les grandes puissances doivent prendre dès maintenant les décisions politiques nécessaires.

5. Après les nombreuses années de travail sur cette question, il peut être utile d'avoir une idée générale des résultats obtenus jusqu'ici et de souligner certains points essentiels et pertinents qui ont été éclaircis et réglés par les débats antérieurs sur cette question. La nécessité et l'opportunité d'affecter à des besoins pacifiques les ressources actuellement consacrées aux armements ont été amplement prouvées; les faits et les chiffres indiquent les vastes possibilités que cette reconversion ouvrirait aux pays en voie de développement et à l'humanité tout entière. Cette reconversion, on l'a démontré, est parfaitement possible et réalisable. Certains problèmes devront être résolus, mais ils pourront faire l'objet soit de mesures prises par les gouvernements intéressés sur la base des études faites par l'ONU et les institutions spécialisées, soit de mesures internationales qui sont du ressort du Conseil.

6. Quant à l'utilisation éventuelle des ressources libérées par le désarmement, elle ne pose aucune difficulté. A de nombreuses reprises, on a énoncé clairement l'ob-

jectif général à atteindre, qui est l'amélioration des conditions économiques et sociales dans le monde entier et notamment dans les pays en voie de développement. La délégation de la République arabe unie tient à réaffirmer ce principe. D'ores et déjà, certaines suggestions relatives au montant et au pourcentage des ressources qui devraient être utilisées à cette fin figurent dans les documents des Nations Unies. Ce principe fondamental doit être mis en œuvre sans tarder.

7. Quant à l'emploi précis et détaillé de ces ressources et à l'établissement d'un ordre de priorité destiné à assurer une reconversion optimale entraînant le minimum de frais et de retards, il s'agit d'un problème important, mais qu'il n'est pas indispensable de régler dans l'immédiat.

8. En ce qui concerne le mécanisme utilisé jusqu'à présent soit pour étudier le problème, soit pour recommander les mesures nécessaires, la délégation de la République arabe unie estime que les organes de l'ONU et les institutions spécialisées se sont montrés disposés à offrir toute l'aide nécessaire pour obtenir l'affectation des ressources libérées à des besoins pacifiques et pour élaborer un programme prévoyant leur utilisation efficace.

9. Les mesures prises jusqu'ici par le Conseil économique et social ont aidé dans une large mesure à placer les problèmes dans une juste perspective, mais il reste certaines questions à éclaircir en ce qui concerne le processus de reconversion et ses répercussions. En outre, il faut poursuivre l'étude des mesures à prendre sur le plan international pour veiller à ce que les pays en voie de développement n'aient pas à souffrir de certaines mesures de désarmement. La délégation de la République arabe unie est donc favorable à la poursuite des activités du Conseil et des institutions spécialisées dans les directions indiquées de façon constructive par le Secrétaire général dans son rapport (E/4042). La délégation de la République arabe unie n'a pas d'opinion définitive au sujet de la création éventuelle d'un nouveau groupe spécial, envisagée par la résolution 1931 (XVIII) de l'Assemblée générale.

10. La conclusion générale qui se dégage de l'ensemble des résultats des travaux accomplis par l'Organisation et les institutions spécialisées dans le domaine considéré, est que l'Organisation, en examinant activement ce problème, en faisant entreprendre les études pertinentes par les puissances militaires intéressées, en diffusant des renseignements et en facilitant les échanges d'expérience, ainsi qu'en faisant appel aux institutions spécialisées et en coordonnant leurs efforts, a fidèlement accompli sa tâche. La communauté internationale est prête à bénéficier immédiatement des ressources libérées par le désarmement. Il s'agit maintenant d'obtenir ces ressources et, à cet égard, une responsabilité particulière incombe aux puissances militaires intéressées qui font actuellement le gros des dépenses militaires mondiales. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1026 (XXXVII), a notamment déclaré partager l'espoir que tous les Etats redoubleraient d'efforts pour aboutir à un accord sur un désarmement général et complet et sous contrôle international effi-

cace. La République arabe unie, pour sa part, n'a pas ménagé ses efforts en 1964, soit pour faciliter un accord entre tous les Etats sur le désarmement général et complet, soit pour promouvoir un accord sur certaines mesures collatérales qui pourraient contribuer à libérer des ressources. Elle s'efforce d'étudier toutes les possibilités et d'agir à tous les niveaux en vue de trouver un moyen qui offrirait une lueur d'espoir. Elle n'est d'ailleurs pas seule à agir dans ce sens. A la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, la République arabe unie et les délégations des autres pays non alignés ont tout fait pour obtenir un accord sur une ou plusieurs des nombreuses mesures collatérales proposées par les Etats-Unis et l'Union soviétique au début de l'année. Il faut mentionner également les efforts sincères déployés par les chefs d'Etat des pays africains à la réunion du Caire et par la deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, en vue d'élaborer une série de mesures sages et pratiques visant à accélérer le processus du désarmement. Certaines de ces mesures ont été renvoyées à l'Assemblée générale, mais celle-ci n'a malheureusement pas été en mesure de les examiner à sa dix-neuvième session. Cependant, il est reconnu que cette importante question est liée aux efforts déployés par le Conseil pour encourager le développement économique et social des pays en voie de développement et pour obtenir les ressources nécessaires à l'exécution des programmes d'assistance économique et technique.

11. M. BILLINGHURST (Argentine) dit que si les pays envisagent différemment le problème des conséquences économiques et sociales du désarmement, tous s'accordent à reconnaître la nécessité de trouver une solution satisfaisante. L'Argentine n'aurait rien à perdre à la réalisation d'un désarmement général et complet. Néanmoins, M. Billinghamurst constate que le problème, déjà posé depuis longtemps, risque de réapparaître chaque année à l'ordre du jour du Conseil. La délégation argentine souhaiterait des résultats plus tangibles que ceux dont fait état le rapport du Secrétaire général, bien que cela ne doive pas être interprété comme une critique générale. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées se sont efforcées d'accomplir une tâche fructueuse, mais elles ont surtout abouti à des hypothèses dont les résultats ne sont guère probants. La conclusion la plus importante est qu'il n'existe pas de problème insurmontable et qu'il est essentiel de définir avec précision la stratégie la plus appropriée. Les études entreprises et les initiatives doivent donc être suivies de près, mais il serait souhaitable que ces travaux soient unifiés. Il faut avant tout faire preuve de réalisme et ne pas se laisser aller à un optimisme exagéré. Certes, bien que les négociations sur le désarmement ne se rapprochent pas encore du but visé, le jour viendra où les grandes puissances se mettront d'accord pour réaliser un désarmement général et complet; dans l'attente de cet heureux événement, la délégation argentine tient à réaffirmer que l'assistance économique ne doit pas être liée à la libération des ressources provenant du désarmement. Elle tient aussi à exprimer sa conviction qu'il faut éviter le chevauchement des études ou des travaux

entrepris sur le désarmement par les organes des Nations Unies ou les groupes qui se consacrent expressément à cette tâche.

12. M. BERTRAND (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) tient à informer le Conseil des activités relatives aux conséquences économiques et sociales du désarmement entreprises par l'UNESCO sur l'invitation initiale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et en étroite coopération avec le Secrétariat de l'ONU, conformément à la résolution 1206 (XXXVII) du Conseil ainsi qu'à la résolution 3.256 adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa treizième session, en novembre 1964.

13. Ces activités peuvent être groupées sous deux rubriques principales : celles qui portent directement sur certaines conséquences du désarmement dans les domaines relevant de la compétence internationale de l'UNESCO et celles qui ont trait à ces conséquences, envisagées cette fois comme l'objet d'études et de recherches objectives auxquelles les sciences sociales et humaines peuvent apporter une contribution utile.

14. Dans le premier groupe de projets, on peut distinguer cinq séries d'activités. La première concerne le désarmement et l'éducation. Trois études comparatives sont actuellement entreprises par des spécialistes qualifiés de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Elles portent sur l'utilisation des ressources que le désarmement pourrait libérer dans les pays développés au profit des systèmes d'éducation dans les pays en voie de développement et feront l'objet d'une évaluation critique en 1966. La deuxième série d'activités concerne les conséquences à long terme du désarmement sur le développement de la recherche scientifique et technique. Une étude a notamment été entreprise sur les problèmes que pose la reconversion du personnel scientifique et technique de recherche qui participe actuellement à des recherches en matière nucléaire et que le désarmement permettrait d'affecter à la recherche scientifique dans le domaine civil. A ce sujet, le secrétariat de l'UNESCO reste en liaison étroite avec le Comité permanent de la Conférence de Pugwash. La troisième série d'activités intéresse le désarmement et la culture. L'UNESCO participera notamment à un colloque organisé en 1966 par la Commission nationale roumaine pour l'UNESCO, qui portera sur des questions telles que les effets du désarmement sur la création littéraire et artistique et les perspectives d'un humanisme moderne dans un monde désarmé. La quatrième série d'activités a trait au désarmement et aux activités de jeunesse. Dans le cadre du programme de l'UNESCO consacré à la jeunesse, une documentation est fournie par le secrétariat à des organisations internationales de jeunesse afin de leur faire mieux connaître les activités de l'ONU et des institutions spécialisées en matière de désarmement et de leur proposer des thèmes d'étude appropriés sur les conséquences économiques et sociales du désarmement. La cinquième série d'activités concerne le désarmement et l'information. A cette fin, les services d'information de l'UNESCO ne manqueront pas de diffuser par tous les moyens appropriés les résultats des études entreprises

par le secrétariat sur les thèmes qui ont été mentionnés. Le numéro de novembre 1964 du *Courrier* de l'UNESCO a été entièrement consacré à ce sujet.

15. Le deuxième groupe de projets concerne la documentation et l'information scientifiques spécialisées ainsi que les études et recherches envisagées sous l'angle des sciences sociales et humaines. En ce qui concerne la documentation, le Département des sciences sociales prépare un répertoire des institutions nationales scientifiques de recherche dans les domaines du désarmement et de la recherche sur la paix. Ce répertoire sera publié en 1966. L'UNESCO contribue également sur le plan financier à la publication de l'*International Peace Research Newsletter* établie par l'Association internationale de recherche sur la paix, dont le siège est à Groningen, aux Pays-Bas, ainsi qu'à la publication des *Peace Research Abstracts* établis par le Canadian Peace Research Institute de Toronto. En ce qui concerne l'information scientifique, la prochaine livraison de la *Revue internationale des sciences sociales*, qui paraîtra en 1965, sera entièrement consacrée à la recherche sur la paix. Quant aux études et recherches scientifiques, M. Bertrand rappelle que le Centre européen de recherche et de documentation des sciences sociales, à Vienne, coordonne actuellement une enquête d'opinion publique sur le thème « Image d'un monde désarmé ». Cette enquête bénéficie de l'aide financière de l'UNESCO et est entreprise, suivant un plan commun, par trois institutions scientifiques qualifiées de France, de Norvège et de Pologne. Les résultats devraient en être connus au plus tard au début de 1966. D'autre part, l'Association internationale de recherche sur la paix reçoit une aide financière de l'UNESCO pour préparer une étude sur le thème « Les hypothèses de paix et de désarmement et leur typologie », qui devrait être publiée en 1966. Enfin, le Centre de Vienne coordonne actuellement une autre étude entreprise par diverses institutions nationales de plusieurs pays européens et portant sur les effets éventuels du désarmement général et l'aide extérieure susceptible d'être apportée aux pays en voie de développement.

16. Bien entendu, le programme de l'UNESCO comprend de nombreux autres éléments, par exemple en matière de planification de l'éducation et d'organisation de la politique scientifique sur le plan national, qui sont de nature à aider indirectement les Etats membres à mieux mesurer les conséquences que le désarmement pourrait entraîner dans le domaine du développement.

17. M. BARTON (Fédération syndicale mondiale), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle que le problème du désarmement a toujours été l'une des principales préoccupations de la Fédération depuis qu'elle a été créée, en 1945, aux conférences de Londres et de Paris, alors que la guerre faisait encore rage. La Fédération s'efforce non seulement de faire en sorte que les peuples de tous les pays puissent vivre et travailler en paix, à l'abri de toute menace de guerre, pression colonialiste ou intervention armée étrangère, mais encore de mettre fin à l'énorme gaspillage de ressources provoqué par les armements, alors que les besoins urgents de la grande majorité de la

population mondiale ne sont pas encore satisfaits. La Fédération salue donc les efforts entrepris par le Conseil dans ce domaine et souhaite que le Comité interorganisations sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement poursuive et intensifie ses efforts. La Fédération est intervenue auprès de plusieurs organisations internationales pour qu'elles consacrent davantage d'attention au problème du désarmement; elle a notamment proposé à l'OIT d'entreprendre une étude de l'amélioration des conditions de travail et de vie qui pourrait résulter du désarmement. Aux yeux de la Fédération, l'un des aspects qui devrait retenir particulièrement l'attention du Conseil est la question des avantages économiques et sociaux que les pays pourraient retirer de l'élimination de toutes les bases militaires à l'étranger. L'existence de ces bases entraîne souvent pour les pays qui entretiennent des troupes à l'étranger des difficultés de balance des paiements qui ont pour conséquence de réduire le volume des transactions internationales et de mettre en danger la stabilité économique mondiale. Une étude de cette question par le Conseil permettrait d'accroître les pressions exercées en vue du retrait de toutes les troupes stationnées à l'étranger et de mettre fin aux interventions armées, en démontrant à l'opinion publique mondiale que de telles interventions ne sont pas seulement condamnables sur le plan politique, mais ont aussi des effets néfastes sur les relations économiques mondiales et le développement économique. Le programme d'études du Comité interorganisations portera naturellement sur les problèmes que pose la conversion des usines produisant des armements et les mesures à prendre pour résoudre ces problèmes. La Fédération estime que l'étude devrait non seulement démontrer qu'il est possible de surmonter les obstacles existants, mais aussi mettre en relief les avantages que tous les peuples du monde peuvent retirer du désarmement.

18. M. TRIVEDI (Inde) rappelle les quatre objectifs essentiels de l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement. Le premier objectif, aujourd'hui pratiquement atteint, est de démontrer que le désarmement n'aura aucune conséquence économique néfaste pour aucun pays. On s'est fixé comme deuxième objectif d'effectuer sur le plan national et le plan international diverses études sur les conséquences du désarmement. Le représentant de la République arabe unie vient de faire une excellente analyse des études effectuées jusqu'ici et une excellente description des études encore nécessaires. M. Trivedi se contente d'ajouter qu'il faut éviter les efforts qui font double emploi. Il est nécessaire et utile que les puissances militaires importantes poursuivent les études à ce sujet. Quant aux pays en voie de développement, les experts admettent que le désarmement n'y posera vraisemblablement pas de grave problème d'adaptation. A cet égard, les réponses fournies par l'URSS et les Etats-Unis sont particulièrement intéressantes. Le troisième objectif — qui est, avec le quatrième, celui que la délégation indienne considère comme le plus important — est de donner une impulsion aux efforts accomplis en vue de réaliser le désarmement. Il semble qu'on assiste, en fait, dans ce

domaine, à un mouvement inverse, puisque la course aux armements se poursuit et s'accélère même en ce qui concerne les armements nucléaires. Un cinquième pays tente actuellement de lancer un programme de production d'armes nucléaires. C'est là une action répréhensible. Le Conseil devrait prendre position fermement contre une telle prolifération des armements nucléaires. Le quatrième objectif, sur lequel il faut insister particulièrement, est de convaincre les pays ayant les moyens militaires les plus importants de consacrer à l'aide aux pays en voie de développement une partie des économies réalisées grâce à la réduction des dépenses militaires.

19. M. AKWEI (Ghana) dit que, la veille, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord a voté un crédit de 280 millions de dollars pour un projet d'équipement électronique très important destiné à améliorer la défense aérienne de l'Europe occidentale. Une telle nouvelle ne fait qu'aggraver le dilemme dans lequel se trouve la communauté mondiale à une époque où chacun se rend compte de la nécessité de réduire les armements et où, néanmoins, les pays les plus importants consacrent précisément une grande partie de leurs ressources à accroître leurs armements. Le problème du désarmement prend une importance particulière maintenant que la moitié de la Décennie du développement s'est écoulée, puisque l'Assemblée générale a tenu compte, pour essayer de résoudre les problèmes du développement, des ressources que le désarmement libérerait. Au début de la Décennie, on a estimé que les dépenses consacrées aux armements étaient à peu près égales au montant total des revenus nationaux de tous les pays en voie de développement et correspondaient à environ dix fois leur formation nette de capital; 10 % des économies qui seraient réalisées par une réduction de moitié des dépenses d'armements suffiraient donc à assurer une augmentation de 5 % du revenu national global de ces pays. Dès 1953, dans sa résolution 724 A (VIII), l'Assemblée générale a lié le problème du désarmement aux objectifs qui sont actuellement ceux de la Décennie du développement. Or, à ce jour, non seulement aucune somme n'a été prélevée sur les dépenses d'armement et consacrée à l'aide aux pays en voie de développement, mais encore ces dépenses n'ont fait qu'augmenter. C'est dans ce contexte qu'il convient d'aborder le problème étudié aujourd'hui par le Conseil.

20. A la lecture du rapport du Secrétaire général, on est amené à distinguer deux catégories de conséquences du désarmement: les avantages qui découleraient du désarmement et les problèmes créés par le désarmement. En ce qui concerne les avantages qu'il serait possible de retirer du désarmement, une réduction de 10 à 15 % des dépenses militaires mondiales permettrait, si l'on en croit les estimations de l'Union soviétique, d'économiser de 13 à 20 milliards de dollars par an; si 20 % de cette somme étaient mis à la disposition des pays en voie de développement, l'aide qui leur serait ainsi fournie s'élèverait, par an, à 2 ou 3 milliards de dollars au moins, qui pourraient être utilisés pour le développement de leur industrie, de leur agriculture et de leurs systèmes d'enseignement. Pour ce qui est des problèmes créés par le désarmement, on n'a pas fait la distinction entre les

problèmes que créerait un désarmement complet et généralisé et ceux que créerait une réduction limitée des dépenses militaires. Etant donné que la principale préoccupation du Conseil est de chercher à atteindre les objectifs de la Décennie du développement, le Conseil devrait recommander que les dépenses militaires soient réduites d'un pourcentage donné et étudier ensuite si une telle réduction entraînerait des problèmes. Le Conseil pourrait recommander la réduction de 10 à 15 % suggérée par l'Union soviétique ou toute autre réduction qu'il estimerait plus appropriée ; mais, en tout état de cause, le Conseil devrait, semble-t-il, définir plus étroitement les mesures à prendre dans le domaine du désarmement, compte tenu des besoins de la Décennie du développement. A cet égard, la délégation du Ghana estime qu'il conviendrait de relancer les activités du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. Elle accueille avec satisfaction les initiatives prises par le Comité interorganisations sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement et elle appuie la suggestion du Secrétaire général tendant à ce que le Conseil attire l'attention des gouvernements sur le questionnaire figurant à l'annexe II du rapport. Elle souhaite toutefois qu'on demande également aux pays, dans ce questionnaire, de recommander un pourcentage précis de réduction des dépenses militaires.

21. A propos de la question des études sur les problèmes de conversion, le représentant du Ghana signale le danger que les gouvernements prennent prétexte de ces études pour retarder la mise en œuvre effective des programmes de désarmement. Il convient de faire des réserves en ce qui concerne les études de ce genre qui seraient effectuées par des entreprises privées dans les différents pays. Compte tenu des renseignements dont on dispose sur la pénurie de ressources des pays en voie de développement, on peut admettre *a priori* qu'une réduction de 10 à 15 % des dépenses militaires mondiales serait absorbée très facilement par des mesures d'aide aux pays en voie de développement.

22. Il est incontestable qu'une grande partie du matériel et des équipements devenus inutiles pourrait être utilisée avec profit par les pays en voie de développement (matériel des unités du génie, matériel des transmissions, etc.), de même que le personnel technique ainsi libéré. Le personnel disponible à la suite d'une réduction de cet ordre ne suffirait d'ailleurs sans doute pas à satisfaire les demandes des pays en voie de développement.

23. Il conviendrait enfin que le Conseil se montre réaliste et se rende compte que toute mesure doit être aussi universelle que possible pour être efficace ; à cette fin, il faudrait inviter la Chine continentale à participer aux discussions sur le désarmement.

24. M. RAE (Canada) se félicite que tous les gouvernements représentés au Conseil s'intéressent au progrès du désarmement sous tous ses aspects. L'intérêt que manifeste le Canada est particulier du fait qu'il est associé depuis très longtemps aux efforts tendant à l'adoption de mesures qui permettraient de réduire la tension internationale, de diminuer le risque de guerre

et de faciliter le désarmement général et complet. Le Canada a été représenté à tous les organes intergouvernementaux de négociation créés depuis vingt ans. Outre son intérêt pour le désarmement lui-même, le Canada n'a cessé de s'intéresser aux conséquences économiques et sociales du désarmement. Il a notamment répondu de façon détaillée aux demandes du Secrétaire général touchant les mesures prises ou envisagées en matière de conversion des ressources libérées en cas d'accord sur le désarmement ainsi qu'en ce qui concerne l'utilisation de ces ressources. Ses réponses figurent dans de précédents rapports du Secrétaire général¹.

25. Il est reconnu que l'examen des conséquences du désarmement constitue une tâche capitale qui exige la participation de toutes les organisations du système des Nations Unies. La déclaration du représentant de l'UNESCO le prouve. Aussi, la délégation canadienne se félicite-t-elle des mesures prises récemment pour assurer des consultations et une coordination afin d'éviter doubles emplois et chevauchements, et notamment des efforts du Comité administratif de coordination signalés dans la préface du rapport du Secrétaire général. Elle approuve en particulier la création du Comité interorganisations qui est chargé d'assurer une coordination efficace au stade même de l'exécution. Le Canada entend collaborer pleinement aux efforts tendant à assurer la meilleure utilisation possible des ressources et à éviter des doubles emplois.

26. Les progrès sur le plan des conséquences du désarmement dépendent nécessairement des progrès du désarmement lui-même. Or les négociations à cet effet sont nécessairement lentes, et l'on n'est pas encore parvenu à les accélérer. Les diverses organisations relevant des Nations Unies ne doivent cependant pas cesser d'étudier les aspects économiques et sociaux du désarmement.

27. En vue d'analyser les conséquences économiques et sociales du désarmement, certains renseignements de base sont indispensables. Aussi la délégation canadienne note-t-elle avec intérêt la proposition du Comité interorganisations relative à un nouveau questionnaire (E/4042, annexe II), tout en reconnaissant qu'il faudra du temps avant qu'on ait reçu de nombreuses réponses. La section A du questionnaire concerne les mesures de désarmement déjà prises et la section B les mesures annoncées. La liste des premières est certes limitée, mais il faut persévérer dans ce sens. La possibilité de répondre à la section C, concernant les programmes futurs, sera nécessairement variable suivant les pays.

28. M. ARKADIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime qu'on était en droit d'espérer que le Secrétaire général et les organes responsables soumettraient aux pays et à l'opinion publique mondiale des résultats d'une grande portée en ce qui concerne la question des conséquences économiques et sociales du désarmement, étant donné que les organisations du système des Nations Unies ont clairement conscience de l'importance de ce problème et de la nécessité d'in-

¹ Voir E/3593/Rev.1/Add.1-5, publication des Nations Unies, n° de vente: 62.IX.2 (p. 32 à 60), et E/3898/Add.3.

tensifier leurs travaux dans ce domaine. Certes, l'enquête de l'UNESCO et les efforts de l'OIT, notamment, méritent de retenir l'attention. Toutefois, le représentant de l'Union soviétique regrette de constater que les progrès réalisés ne vont pas très loin. On aurait donc tort d'exagérer l'importance de ce qui se fait à ce sujet dans le cadre des Nations Unies. La coordination des efforts en vue d'une solution des divers aspects du problème est également insuffisante.

29. On constate même l'apparition de certains obstacles, en particulier dans certains pays qui accroissent leur budget militaire. De telles mesures ne manquent pas d'exercer une influence négative. Les Etats-Unis d'Amérique, qui ont cependant appuyé à plusieurs reprises l'adoption de résolutions par l'Assemblée générale et le Conseil, ont récemment commis des actes militaires agressifs de nature à conduire plutôt au réarmement. Walter Lippmann a parlé de la « solitude glacée » dans laquelle se trouvent aujourd'hui les Etats-Unis à la suite de leurs agressions en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Il est indispensable que les Etats-Unis mettent un terme à de telles actions pour qu'on puisse prendre au sérieux le désir de coopération internationale exprimé par le Gouvernement américain. Cependant, aux Etats-Unis, certains se réjouissent de la situation actuelle qui leur permet de gagner les uns des étoiles et d'autres des dollars. L'influence des fabricants d'armes est indéniable; récemment, un représentant du Département de la défense des Etats-Unis a déclaré que le budget de la défense devrait être augmenté de 50 milliards de dollars par an, et le Congrès vient de voter un crédit de 700 milliards de dollars à titre spécial pour la guerre au Viet-Nam. Enfin, on mobilise sans cesse de nouvelles classes.

30. L'Union soviétique s'est toujours efforcée de servir la cause de la paix par la conclusion d'accords internationaux, par ses déclarations sur un désarmement général et complet et par sa volonté si souvent exprimée de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires. Malheureusement, devant les progrès du réarmement dans le monde, l'abîme s'accroît entre les peuples. Les organes des Nations Unies ne peuvent se désintéresser de la question, et le Conseil se doit de contribuer au renforcement de la coopération sur le plan économique et social. Comme le montre le rapport du Secrétaire général et les documents émanant d'organes des Nations Unies, dans certains pays on se préoccupe de façon concrète des problèmes économiques et sociaux relatifs au désarmement alors que, dans d'autres pays, les efforts en ce sens n'ont de réalité que sur le papier. Une telle attitude ne manque pas d'influer sur les travaux

des organes des Nations Unies et de susciter indifférence et apathie à l'égard des problèmes les plus importants. Les efforts déployés par le Secrétariat de l'Organisation, les commissions économiques régionales et les institutions spécialisées ne sont pas suffisants. Ces efforts doivent viser d'une part à obtenir la conclusion d'un accord sur le désarmement général et complet, d'autre part à approfondir l'étude des aspects économiques et sociaux du désarmement. Comme l'indique la réponse de l'Union soviétique en date du 19 avril 1965 (E/4042), les dépenses militaires de ce pays ont été diminuées très sensiblement et les démobilisés ont été intégrés dans le circuit de production, ce qui a contribué à accroître la production. Les travaux de recherche sur le désarmement ont pris une extension considérable en Union soviétique sous l'impulsion du Præsidium de l'Académie des sciences. L'Union soviétique est prête à coopérer dans ce domaine sur le plan international. Du reste, des savants soviétiques ont déjà répondu à un appel de l'UNESCO à cet effet.

31. Les organisations internationales disposent de moyens suffisants pour étendre considérablement leurs activités sur l'étude des conséquences du désarmement. L'OIT, par exemple, pourrait étudier des problèmes beaucoup plus vastes tels que les aspects du désarmement et les perspectives de progrès social dans les pays en voie de développement, la préparation des cadres nationaux et l'extension de l'emploi, la diminution des dépenses militaires et le développement de la sécurité sociale, l'influence du désarmement sur les conditions de travail. De son côté, l'UNESCO pourrait envisager de réunir une conférence internationale relative à l'influence du désarmement sur l'éducation, la science et la culture. Enfin, la FAO pourrait étudier le désarmement et les problèmes de ravitaillement et d'alimentation dans le monde et l'influence du désarmement sur l'agriculture des pays en voie de développement. Une telle étude serait très précieuse pour la planification du développement. Les commissions économiques régionales auraient un très grand rôle à jouer dans l'étude de tous ces problèmes et de bien d'autres encore. Le rapport du Secrétaire général ne fait donc état que d'une faible partie de ce qui pourrait être un programme d'ensemble sur la question. Une meilleure coordination est également nécessaire. D'une façon générale, il faut intensifier les efforts de coopération tant sur le plan national que sur le plan international. Ainsi seulement pourra-t-on se flatter d'avoir dûment donné suite à la résolution 1026 (XXXVII) du Conseil.

La séance est levée à 12 h 30.